

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE ET DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024**

État de présence à l'ouverture de la séance

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres absents non représentés :	01
Nombre de membres absents représentés (pouvoirs) :	02
Nombre de membres votants :	14
Quorum :	08

AFFICHAGE le 15/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 13 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-sur-Lot (Lot-et-Garonne) s'est réuni en la maison commune, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann BIHOUEE, le Maire, sur la convocation qui lui a été adressée en date du 06 mai 2024 par voie électronique et conformément à la réglementation en vigueur à cette date. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légitimement délibérer et le Maire ouvre la séance. Il précise que 02 pouvoirs lui ont été remis.

Membres Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Madame ALEXANDRE Ginette	Monsieur LACHENÈVRERIE Michel
Madame BAGHADOUST Marylène	Monsieur LESTIEU Daniel
Monsieur BIHOUEE Yann	Madame PAPILLON Cécile
Madame CARRÈRE Nathalie	Madame PINSOLLES Sophie
Monsieur CASSAGNE Éric	Monsieur TIJDENS Nantko
Madame DELPECH Gaëlle	Madame VIDAL Aline

ABSENT NON REPRÉSENTÉ

Monsieur GORRIAS Cédric

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame DJOUKITCH Claudine	a donné pouvoir à Ginette ALEXANDRE
Monsieur VEYSSIÈRE Frédéric	a donné pouvoir à Yann BIHOUEE

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Sophie PINSOLLES a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Madame Géraldine GAUDRY, directrice générale des services, est désignée en qualité de secrétaire auxiliaire

L'ordre du jour comprend les questions suivantes :

- ✧ **Information sur les procurations**
- ✧ **Validation du compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2024**
- ✧ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ✧ **Information sur les décisions du Maire**

Institution et vie politique : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Babel de son mandat de conseiller municipal et de ses fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire.

D2024-028 Institution et vie Politique : EAU47 Election d'un délégué suppléant au Comité Syndical EAU47 pour les membres Adhérents avec transfert, pour la compétence « Eau Potable » - suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Babel

- 
- D2024-029 Institution et vie Politique :** SMAVLOT - Election d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la commission géographique « affluents du Lot » - suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Babel
- D2024-030 Institution et vie Politique :** TE47 - Election d'un délégué titulaire pour la commission territoriale d'énergie des Bastides et du Fumélois - suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Babel
- D2024-031 Institution et vie Politique :** FUMEL VALLEE DU LOT : Désignation d'un délégué à la commission « sports »
- D2024-032 Institution et vie Politique :** ENEDIS : Election d'un correspondant de crise titulaire et son suppléant
- D2024-033 Institution et vie Politique :** Commission de délégation de service public (DSP) – élection des membres – suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Babel
- D2024-034 Institution et vie Politique :** COMMISSIONS COMMUNALES - suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Babel – révision de la composition des commissions communales
- D2024-035 Institution et vie Politique :** Association Nationale des Elus en charge du Sport – désignation du représentant communal suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Babel
- D2024-036 Finances :** Budget annexe ZAC bourg Est/bourg Nord – vote du compte de gestion 2023

Questions diverses : sans objet

1. Information sur les procurations

Monsieur le Maire indique avoir reçu la procuration de :

Madame DJOUKITCH Claudine	a donné pouvoir à Ginette ALEXANDRE
Monsieur VEYSSIÈRE Frédéric	a donné pouvoir à Yann BIHOUEE

2. Approbation du compte rendu de la séance du 15 avril 2024

Monsieur le Maire, demande aux conseillers municipaux présents s'ils ont des observations concernant le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 qui leur a été adressé avec la convocation à la présente séance par voie dématérialisée. Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Sophie PINSOLLES est désignée secrétaire de séance, accompagnée de Géraldine Gaudry en qualité de secrétaire auxiliaire

4. Information sur les décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations au titre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – pas de décision depuis le 15 avril 2024

Institution et vie politique : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Babel de son mandat de conseiller municipal et de ses fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire.

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Président de la séance invite le conseil municipal à désigner en son sein 2 assesseurs et 1 secrétaire afin de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL de son mandat de conseiller municipal et de ses fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire. Le Bureau de Vote est ainsi constitué.

Il invite les conseillers municipaux à se porter candidats au poste de 4^{ème} adjoint. Seul Monsieur Daniel LESTIEU se porte candidat.

La procédure électorale a ensuite lieu dans le respect de la réglementation. A l'issue du vote, **Monsieur Daniel LESTIEU est élu 4^{ème} adjoint au Maire** avec 14 voix sur 14 suffrages exprimés. Il n'y a pas eu de vote blanc ou nul. **Monsieur Eric Cassagne 3^{ème} adjoint, remonte au 2^{ème} rang et Madame Aline Vidal, 4^e adjointe, remonte au 3^{ème} rang.**

Le procès-verbal de l'élection est transmis au Préfet accompagné du nouveau tableau du conseil municipal.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Monsieur	BIHOUEE Yann	18/03/1960	15/03/2020	583
Première adjointe	Madame	PINSOLLES Sophie	21/09/1973	15/03/2020	583
Deuxième adjoint	Monsieur	CASSAGNE Éric	10/01/1958	15/03/2020	583
Troisième Adjointe	Madame	VIDAL Aline	04/06/1955	15/03/2020	583
Quatrième Adjoint	Monsieur	LESTIEU Daniel	12/11/1954	15/03/2020	583
Conseillère municipale	Madame	BAGHADOUST Marylène	14/02/1950	15/03/2020	583
Conseillère municipale	Madame	DJOUKITCH Claudine	09/06/1955	15/03/2020	583
Conseillère municipale	Madame	ALEXANDRE Ginette	11/12/1957	15/03/2020	583
Conseillère municipale	Madame	CARRÈRE Nathalie	02/11/1968	15/03/2020	583
Conseiller municipal	Monsieur	LACHENÈVRERIE Michel	23/02/1971	15/03/2020	583
Conseiller municipal	Monsieur	VEYSSIÈRE Frédéric	21/09/1973	15/03/2020	583
Conseillère municipale	Madame	PAPILLON Cécile	26/06/1977	15/03/2020	583
Conseiller municipal Délégué	Monsieur	TIJDENS Nantko	29/06/1978	15/03/2020	583
Conseillère municipale	Madame	DELPECH Gaëlle	07/12/1979	15/03/2020	583
Conseiller municipal	Monsieur	GORRIAS Cédric	05/06/1983	15/03/2020	583

D2024-028

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : EAU47 - ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU COMITE SYNDICAL EAU47 POUR LES MEMBRES ADHERENTS AVEC TRANSFERT, POUR LA COMPETENCE « EAU POTABLE » - SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BABIEL

Monsieur le Maire rappelle l'élection des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Départemental EAU47 du 02/06/2020 suite au renouvellement du conseil municipal.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Babel de son mandat de conseiller municipal en date du 18 avril 2024 et compte tenu de sa qualité de délégué suppléant au comité syndical d'EAU47, pour la compétence Eau Potable, il est donc nécessaire que le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 4 des statuts d'EAU47 ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué suppléant

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages ;

Le Maire invite les candidats à se déclarer.

Madame Marylène BAGHADOUST se porte candidate

Élection d'un délégué suppléant :

Premier Tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	14
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	00
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

- Madame Marylène BAGHADOUST obtient 14 VOIX

Madame Marylène BAGHADOUST ayant obtenu la majorité absolue par 14 voix au premier tour de scrutin, a été proclamée déléguée suppléante pour la compétence Eau Potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret,

- 1) **DÉSIGNE Madame Marylène BAGHADOUST** pour représenter la commune au Syndicat départemental EAU47 au lieu et place de Monsieur Jean-Pierre BABIEL, en qualité de **Déléguée suppléante pour la compétence eau potable**
- 2) **S'ENGAGE** à transmettre cette délibération au Président du Syndicat Départemental EAU47.

D2024-029

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : SMAVLOT - ELECTION D'1 DELEGUE TITULAIRE ET 1 DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE « AFFLUENTS DU LOT » - SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BABIEL ET AU DECES DE MR ALAIN VASSORT

Vu La loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et par dérogation aux articles L. 2122-7 (*règles générales pour les communes*), L. 5211-7 (*désignation des délégués des syndicats de communes*) et L. 5711-1 (*désignation des délégués des syndicats mixtes*) du code général des collectivités territoriales, jusqu'au 25 septembre 2020

Vu la décision du Conseil Municipal, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des EPCI et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du Syndicat Mixte Aménagement de la Vallée du Lot et la commission géographique « affluents du Lot ».

Suite au décès de Monsieur Alain Vassort le 22 décembre 2020 et à la démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL le 18 avril 2024, respectivement délégués suppléant et délégué titulaire à la commission géographique « Affluents du Lot » du SMAVLOT depuis le 29 juin 2020, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à élire de nouveaux représentants de la commune au sein de cette commission géographique.

Il fait appel à candidatures pour la commission géographique « Affluents du Lot »

Aline VIDAL se porte candidate en tant que déléguée titulaire
Michel LACHENÈVRERIE se porte candidat en tant que délégué suppléant.

Élection du délégué titulaire :

Premier tour de scrutin

Le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre votants :	14
Nombre abstentions :	00
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

Aline VIDAL ayant obtenu la majorité absolue par 14 voix, a été proclamée déléguée titulaire pour la commission géographique « AFFLUENTS DU LOT » du SMAVLOT

Election du délégué suppléant :

Premier tour de scrutin

Le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre votants :	14
Nombre abstentions	00
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

Michel LACHENÈVRERIE ayant obtenu la majorité absolue par 14 VOIX, a été proclamé délégué suppléant pour la commission géographique « AFFLUENTS DU LOT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée,

- 1) **DÉSIGNE**, pour représenter la commune au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot 47 (SMAVLOT 47), commission géographique « AFFLUENTS DU LOT » :

Délégué titulaire :

- Aline VIDAL

Délégué suppléant :

- Michel LACHENÈVRERIE

- 2) **S'ENGAGE** à transmettre cette délibération au Président du SMAVLOT 47.

D2024-030

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : TE47 - ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMISSION TERRITORIALE D'ENERGIE DES BASTIDES ET DU FUMELOIS - SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BABIEL

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL en date du 18 avril 2024 de son mandat de conseiller municipal, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'énergie «CTE» des Bastides et du Fumélois, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'aura obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Le Maire invite les candidats à se déclarer. Monsieur Éric CASSAGNE se porte candidat.

Election d'un délégué titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BABIEL :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	14
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	00
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	08

Monsieur Éric CASSAGNE ayant obtenu la majorité absolue par 14 voix, a été proclamé délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret,

- 1) **DÉSIGNE**, Monsieur Éric CASSAGNE pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, au sein de la Commission Territoriale d'énergie «CTE» des Bastides et du Fumélois, en qualité de délégué titulaire, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BABIEL
- 2) **S'ENGAGE** à transmettre cette délibération au Président de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

D2024-031

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : FUMEL VALLEE DU LOT : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION « SPORTS »

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL de son mandat de conseiller municipal en date du 18 avril 2024, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire à la commission Sports de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré par 14 voix pour dont 02 Pouvoirs, 00 voix contre et 00 Abstention, le Conseil Municipal :

- 1) **DESIGNE** Madame Gaëlle DELPECH comme délégué titulaire à la commission Sports de la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BABIEL
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Président de Fumel Vallée du Lot

D2024-032

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : ENEDIS : ELECTION D'UN CORRESPONDANT DE CRISE TITULAIRE ET SON SUPPLEANT

Suite au décès de Monsieur Alain Vassort le 22 décembre 2020 et à la démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL le 18 avril 2024, respectivement correspondant de crise Titulaire et correspondant de crise suppléant auprès des services d'ENEDIS

STATUANT sur la désignation d'un correspondant de crise de la Commune auprès des services d'ENEDIS identifié auprès de ces derniers comme l'interlocuteur privilégié de la Commune, apte à accompagner et à informer sur le terrain les équipes d'interventions d'ENEDIS en cas d'événement majeur en particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **14 voix Pour, dont 02 Pouvoirs, 00 voix Contre, et 00 Abstention**, **DÉSIGNE** en qualité de correspondants de crise de la Commune auprès des services d'ENEDIS

Correspondant Titulaire	Monsieur Éric CASSAGNE
Correspondant Suppléant	Monsieur Yann BIHOUÉE

D2024-033

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – ELECTION DES MEMBRES – SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BABIEL – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2020-15 DU 23/05/2020

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL en date du 18 avril 2024 de son mandat de conseiller municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Vu la délibération du conseil municipal numéro D2020-14 du 23 mai 2020 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée pour les communes de moins de 3500 habitants, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, donne lecture des nominations qui prennent effet immédiatement :

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

En qualité de membres Titulaires :

Nantko TIJDENS
Aline VIDAL
Daniel LESTIEU

En qualité de membres Titulaires Suppléants :

Frédéric VEYSSIERE
Sophie PINSOLLES
Claudine DJOUKITCH

D2024-034

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : COMMISSIONS COMMUNALES - SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BABIEL – REVISION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le maire expose que suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL en date du 18 avril 2024 de son mandat de conseiller municipal et de son poste de 2^e adjoint, il convient de le remplacer au sein des commissions communales dont il était membre. Sont ainsi concernées :

- ✓ La commission des sports et de la vie associative – membre et vice-président
- ✓ La commission des finances et investissements – membre
- ✓ La commission urbanisme et travaux – membre
- ✓ La commission économique et de l'environnement – membre

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Vu la délibération D2023-071 fixant les modalités de formation et de fonctionnement des commissions communales, désignant leurs membre et limitant à 6 le nombre maximal de membres par commission

Considérant que seul Monsieur Daniel LESTIEU se porte candidat pour la commission des Sports et de la Vie associative,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 14 voix Pour, dont 02 Pouvoir, 00 voix Contre, et 00 Abstention :

- 1) **Désigne** Monsieur Daniel LESTIEU membre de la commission des Sports et de la Vie Associative, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BABIEL.
- 2) **Décide** que les sièges laissés vacants par Monsieur Jean-Pierre BABIEL au sein des commission « Finances et Investissements », « urbanisme et travaux » et « Economique et de l'Environnement » ne seront pas pourvus. Ces commissions seront donc constituées de 5 membres en plus du Maire.
- 3) **Récapitule** la composition des commissions communales à compter de ce lundi 13 mai 2024 comme suit :

COMMISSION DES FINANCES ET INVESTISSEMENTS

Membres : **Aline VIDAL**, Frédéric Veyssière, Nathalie Carrère, Eric Cassagne, Daniel Lestieu

COMMISSION DE L'URBANISME, DES TRAVAUX

Membres : **Éric CASSAGNE**, Daniel Lestieu, Sophie Pinsolles, Marylène Baghadoust et Nantko Tijdens

COMMISSION DE L'EDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Membres : **Sophie PINSOLLES**, Gaëlle Delpech, Cécile Papillon, Frédéric Veyssière, Aline Vidal et Ginette Alexandre

COMMISSION ECONOMIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Membres : **Nantko TIDJENS**, Sophie Pinsolles, Eric Cassagne, Daniel Lestieu et Marylène Baghadoust

COMMISSION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Membres : **Daniel LESTIEU**, Eric Cassagne, Claudine Djoukitch, Michel Lachenèvrerie, Gaëlle Delpech et Sophie Pinsolles

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Membres : **Nathalie CARRERE**, Aline VIDAL, Frédéric Veysière, Cécile Papillon, Gaëlle Delpech, Ginette Alexandre et Marylène Baghadoust

COMMISSION DE L'ANIMATION

Membres : **Aline VIDAL**, Nathalie Carrère, Frédéric Veysière, Cécile Papillon, Gaëlle Delpech, Ginette Alexandre et Marylène Baghadoust

2024-035

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT – DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BABIEL

Vu la délibération D2023-037 du 15 mai 2023 portant adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANS) et désignation de Monsieur Jean-Pierre BABIEL pour représenter la commune au sein de cette association

Vu la démission au 18 avril 2024 de Monsieur Jean-Pierre BABIEL de son mandat de conseiller municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **14 voix Pour** dont **02 pouvoirs**, **00 voix Contre** et **00 Abstention** :

- 1) **Désigne** Monsieur Eric CASSAGNE, pour représenter la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot auprès de l'ANS.
- 2) **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à l'ANS

D2024-036

FINANCES : BUDGET ANNEXE ZAC BOURG EST/BOURG NORD – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Sur l'invitation de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal**, vu la dissolution du budget annexe ZAC Bourg Est Bourg Nord,

Vu le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états annexes,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

STATUANT, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives,

- 1) **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe ZAC bourg Est bourg Nord, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et a été approuvée par **14 voix Pour** dont **02 pouvoirs**, **00 voix Contre** et **00 Abstention**.

Tous les sujets ayant été traités, la séance est levée à 21 h 30
La présente séance comprend les délibérations N° **D2024-028** à **D2024-036**

La secrétaire de séance

Sophie PINSOLLES



Le Maire,

Yann BIHOUEE

